



150 ans d'histoire ...à raconter!

Le 9 avril 2014

Monsieur Denis Lemelin
Président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

**Objet : Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. –
Élimination de la livraison à domicile – Résolution G2014-01-54**

Monsieur Lemelin,

Vous trouverez ci-joint copie certifiée conforme de la résolution G2014-01-54 que le conseil municipal de la Ville de Joliette a adoptée lors de la séance du 7 avril dernier, résolution qui parle d'elle-même.

Cette résolution a également été transmise à Mme Lisa Raitt, ministre des Transports, à M. Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités, à Mme Francine Raynault, Députée fédérale et à Mme Édith Tremblay, responsable locale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur Lemelin, l'expression de nos sentiments distingués.

MYLÈNE MAYER
Greffière

MM/cg

p.j. Résolution G2014-01-54



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 7 avril 2014, où étaient présents les conseillers Luc Beauséjour, Normand-Guy Lépine, Patrice Trudel, la conseillère Danielle Landreville, les conseillers Patrick Lasalle, Yves Liard et Richard Leduc formant quorum sous la présidence de M. Alain Beaudry, maire.

G2014-01-54 – SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES – ÉLIMINATION DE LA LIVRAISON À DOMICILE

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a annoncé, le 11 décembre dernier, son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires (BPCOM);

CONSIDÉRANT QUE les BPCOM peuvent faire l'objet de vandalisme et présentent des problèmes sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité, de la propreté des lieux, de l'enlèvement de la neige, sans compter les problèmes environnementaux qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QU' il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une BPCOM et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur santé et à leur sécurité et à leur capacité à vivre de manière autonome;

CONSIDÉRANT QUE la livraison à domicile est un service qui appuie les entreprises locales et les citoyens et citoyennes et, de ce fait, contribue à l'essor des collectivités;

CONSIDÉRANT QU' il y a très peu de consultations sur cet important changement à la livraison à domicile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrice Trudel et unanimement résolu :

QUE, la Ville de Joliette envoie une lettre à la ministre responsable de Postes Canada dans laquelle la Ville :

- avise la ministre que la Ville de Joliette souhaite le maintien et l'expansion de la livraison à domicile;
- demande au gouvernement de consulter la population sur le genre de service postal dont celle-ci a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

QU'UNE copie de la présente résolution soit envoyée à Mme Lisa Raitt, ministre des Transports, à M. Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à Mme Francine Raynault, députée fédérale, à M. Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités et à Mme Édith Tremblay, responsable locale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil